

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 21 MARS 2019**

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, DESALMAND Joël, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, PINGET Philippe, PISANI Éric, REMY Alain

Absents excusés :

Absents : MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, NAVILLE Catherine

M Michel BRANTUS est nommé secrétaire de séance.

M le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : « Demande de subvention au titre du produit des amendes de police » et « Transfert de compétence optionnelle ' Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ' ». Le conseil approuve ces ajouts.

1. Attribution du marché « Construction mairie et aménagement des espaces extérieurs » :

M le Maire expose à l'assemblée que le Marché A Procédure Adaptée pour dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces extérieurs a été lancé.

Une publicité a été faite sur la plateforme de dématérialisation mp74, l'avis est paru dans un journal local et a été affiché à la porte de la Mairie. Soixante-douze offres toutes dématérialisées ont été déposées. Pour le lot 9 « Etanchéité » il n'y a pas eu d'offre.

M le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres ; le marché est attribué à :

- Lot 1 : Terrassement réseaux : l'entreprise TRANSMIS SAS 25 Zone de la Papeterie 74800 ARENTHON pour un montant de 229 268,42 € HT ;
- Lot 2 : Bordures enrobés : l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est SNC 590 Rue du Quarre 74800 AMANCY pour un montant de 118 064,20 € HT ;
- Lot 3 : Bétons de surface : l'entreprise SOLS SAVOIE ZAE d'Orsan 458 Route du Mont-Blanc 74540 SAINT FELIX pour un montant de 136 876,00 € HT ;
- Lot 4 : Aménagement paysager : l'entreprise MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT 354 Route des Chênes 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND pour un montant de 295 011,00 € HT ;
- Lot 5 : Gros Œuvre : l'entreprise ZANETTO SAS 1200 Route de Gravin 74300 MAGLAND pour un montant de 388 672,83 € HT ;
- Lot 6 : Charpente couverture zinc : le groupement d'entreprises SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS 84 Route du Lac 74550 ORCIER et FERBLANTERIE THONONAISE SAS 286 Route de Sous le Crêt 74550 ORCIER pour un montant de 135 132,70 € HT ;
- Lot 7 : Menuiserie extérieure : l'entreprise ALPAL SASU 4 Rue de la Lyre 74960 CRAN GEVRIER pour un montant de 196 073,00 € HT ;
- Lot 8 : Portes automatiques : l'entreprise COPAS SYSTEMES ZA Savoie Hexapôle Actipôle Rue Maurice Herzog 73420 VIVIERS DU LAC pour un montant de 7 541,00 € HT ;
- Lot 10 : Serrurerie : l'entreprise SARL Serrurerie Métallerie TAILLEZ 16 Allée du Pressoir 74150 RUMILLY pour un montant de 25 568,00 € HT ;
- Lot 11 : Menuiserie intérieure Parquet : l'entreprise SARL PELLET-JAMBAZ Menuiserie Route de Saxel 74420 BOËGE pour un montant de 71 419,35 € HT ;
- Lot 12 : Cloisons doublages plafonds : l'entreprise SNPI SARL PA des Verts Prés 8 Bis Route des Creuses 74960 CRAN GEVRIER pour un montant de 65 267,67 € HT ;
- Lot 13 : Faux plafonds : l'entreprise LA CEFLO 15 Rue des Frênes 38490 AOSTE pour un montant de 7 551,25 € HT.
- Lot 14 : Peinture intérieure : l'entreprise EMP 160 Rue des Lys 74330 EPAGNY METZ-TESSY pour un montant de 34 000,00 € HT.
- Lot 15 : Isolation extérieure enduit : l'entreprise EMP 160 Rue des Lys 74330 EPAGNY METZ-TESSY pour un montant de 55 419,00 € HT.
- Lot 16 : Carrelage faïence : l'entreprise SAS BOUJON Denis Espace Léman 3 8 Avenue Pré Robert Nord 74200 ANTHY/LEMAN pour un montant de 32 186,89 € HT.

- Lot 17 : Sols souples : l'entreprise SAS ARTI-SOLS 417 Avenue du Centre 74330 EPAGNY pour un montant de 12 917,10 € HT.
- Lot 18 : Ascenseur : l'entreprise CFA Division de NSA 14 Rue Leconte de Lisle 38030 GRENOBLE CEDEX 2 pour un montant de 23 000,00 € HT.
- Lot 19 : Electricité courant faible : l'entreprise SPIE Industrie et Tertiaire Division Tertiaire 5 Avenue du Pré de Challes CS 80350 74943 ANNECY-LE-VIEUX pour un montant de 96 446,76 € HT.
- Lot 20 : Chauffage Traitement de l'air Sanitaire : l'entreprise AQUATAIR SAVOIE SARL ZAC des Césardes 30 bis, Rue Gustave Eiffel 74600 SEYNOD pour un montant de 198 165,45 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les lots du marché aux entreprises référencées ci-dessus. Il autorise M le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

Il autorise M le Maire à demander des devis à trois entreprises pour le lot 9 qui est sans offre.

2. Convention avec ATMB de gestion et d'entretien de rétablissement d'ouvrage d'art :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention ATMB afin de régulariser la gestion et l'entretien des ouvrages d'art rendus nécessaires pour rétablir les routes communales interceptées lors de la construction de l'autoroute A40.

3. Fixation loyer :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 750 € charges comprises (sachant que les acomptes de charges s'élèvent à 51 €) le loyer pour l'appartement de type T4 au premier étage portant le N° 3. Ceci prend effet le 1^{er} juin 2019.

4. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police :

M le Maire expose au conseil le projet d'aménagement d'un parking sur le terrain communal vers les pylônes afin de pallier à la suppression de stationnements dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces extérieurs. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Création de places de stationnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de réaliser les travaux d'aménagement de places de stationnement et autorise M le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

5. Transfert de la compétence optionnelle « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SYANE :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants DECIDE le transfert de la compétence optionnelle « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ; ADOPTE les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SYANE en date du 12 mars 2015 ; S'ENGAGE à accorder pendant 5 années, à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité ; S'ENGAGE à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 8 des statuts du SYANE ; S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à M le Maire pour régler les sommes dues au SYANE ; AUTORISE M le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

6. Questions diverses :

- Ouverture 3 semaines de plus du service enfance jeunesse : refus
- Plantes invasives : toute personne est conviée pour venir répertorier ces plantes sur la commune.